

## **RAPPORT DE LA RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 4 DE 2021**

*(en ligne par Zoom, 6-8 juillet 2021)*

### **1. Ouverture de la réunion**

M. Raul Delgado a ouvert la réunion en observant une minute de silence pour commémorer la récente disparition du Dr Fábio Hazin. Le Secrétariat a expliqué les aspects logistiques de la réunion intersessions en ligne et du calendrier pour la réunion. Le Brésil a pris la parole pour remercier les autres CPC de leurs condoléances lors du décès du Dr Hazin et a présenté une déclaration de deuil, de condoléances et de partage (**appendice 9**). Le Brésil a fait part de son intention de conserver la présidence de la Sous-commission 4 conformément au règlement de l'ICCAT, mais a indiqué qu'il n'avait pas encore identifié de personne pour exercer les fonctions de Président. En attendant, le Président de l'ICCAT a accepté d'assumer les fonctions de Président par intérim pour cette réunion.

### **2. Désignation du rapporteur**

La Sous-commission a désigné le Dr Bryan Keller (États-Unis) comme rapporteur.

### **3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions**

L'ordre du jour a été adopté (**appendice 1**).

Le Secrétaire exécutif a présenté les 21 Parties contractantes présentes à la réunion : Algérie, Brésil, Canada, Chine, (R.P.), Corée (Rép. de), États-Unis, Gabon, Japon, Liberia, Maroc, Mexique, Nigeria, Norvège, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Trinidad & Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne et Uruguay.

Le Secrétaire exécutif a également présenté une Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante de l'ICCAT présente à la réunion (Taïpei chinois). Finalement, le Secrétaire exécutif a présenté dix délégations d'observateurs d'organisations non gouvernementales : Defenders of Wildlife, Ecology Action Centre – EAC, Global Tuna Alliance – GTA, Pew Charitable Trusts – PEW, Pro Wildlife, SCIAENA (Associação de Ciências Marinhas e Cooperação), Sharkproject International, The Ocean Foundation, The Shark Trust et WWF (World Wide Fund for Nature).

La liste des participants se trouve à l'**appendice 2**.

### **4. Examen des informations actuelles sur l'état du stock de requin-taupo bleu de l'Atlantique Nord et les niveaux de captures de 2019/2020**

Le Président a présenté et la Sous-commission a noté le document « Prises de requin-taupo bleu disponibles dans la tâche 1 : Stock de l'Atlantique Nord » (**appendice 3**), qui incluait les données de captures récentes soumises par certaines CPC.

### **5. Examen de mesures potentielles aux fins de la conservation du requin-taupo bleu de l'Atlantique Nord**

Des déclarations ont été faites à la Sous-commission 4 par les Parties contractantes suivantes : le Canada, les États-Unis et l'Union européenne. Des déclarations ont également été faites par des observateurs d'organisations non gouvernementales : EAC, Pro Wildlife, SCIAENA, Sharkproject International et International Pole and Line Foundation, WWF et Shark Trust (**appendices 10 à 19**).

Le Président a appelé l'attention de la Sous-commission sur trois propositions soumises par les CPC avant la réunion intersessions, le « *Projet de recommandation de l'ICCAT visant à établir un programme de rétablissement pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* » (**appendice 4**) (parrainé par les États-Unis), le « *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* » (**appendice 5**) (parrainé par l'UE) et le « *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du requin-taupe bleu de l'Atlantique capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* » (**appendice 6**) (parrainé par le Canada, le Gabon, la Sierra Leone, le Royaume-Uni, le Sénégal, le Taipei chinois, la Guinée-Bissau et la Gambie). Le Président a invité les CPC à présenter leur proposition afin de partager les vues de base sur la conservation et la gestion du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord et d'alimenter de plus vastes discussions parmi toutes les CPC lorsque la Sous-commission passera à la discussion sur la proposition du Président.

***Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à établir un programme de rétablissement du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (appendice 4)***

Les États-Unis ont présenté leur proposition et ont noté les progrès qu'ils ont effectués dans la réduction des débarquements de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord, de plus de 85%, depuis qu'ils ont été informés que le stock était surexploité en 2017, en mettant en œuvre les mesures prévues dans la proposition. Les principaux éléments de la proposition incluent l'établissement d'un programme de rétablissement tenant compte de toutes les sources de mortalité, l'exigence de modifier les engins de pêche pour réduire la mortalité à la remontée et après remise à l'eau, l'exigence de débarquer les requins avec leurs ailerons naturellement attachés et l'interdiction des transbordements. La proposition interdit aussi la rétention de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord sauf dans des conditions très strictes. Les États-Unis ont souligné que, collectivement, les dispositions de leur proposition obtiendraient des réductions de la mortalité au-delà d'une simple interdiction de rétention.

Plusieurs CPC ont demandé comment la disposition visant à une réduction de la mortalité de 85% serait appliquée ; le promoteur de la proposition a noté qu'il relèverait de la responsabilité de chaque CPC de surveiller les réductions de la mortalité et de faire rapport à l'ICCAT sur les avancées dans la mise en œuvre de ces mesures. Une CPC a demandé pourquoi le point de référence 2013-2015 avait été utilisé pour calculer les réductions de captures et les États-Unis ont répondu qu'il s'agissait des années les plus récentes de données qui avaient été utilisées dans l'évaluation du stock de 2017. Une CPC a noté avec préoccupation que dans le cadre de la proposition des États-Unis, le requin-taupe bleu vivant pourrait être capturé. Les États-Unis ont expliqué que cette disposition ne serait applicable qu'après que les CPC ont réduit la mortalité de 85% et que les exigences plus élevées en matière de taille minimale garantissent qu'un très petit nombre de spécimens matures seulement peut être capturé. Les États-Unis ont indiqué que l'année dernière, par exemple, aucun requin-taupe bleu femelle n'aurait été capturé en raison de ces exigences strictes. Une CPC a demandé si la mesure proposée s'appliquerait aux pêcheries sportives et récréative ciblant les requins. Les États-Unis ont répondu que le champ d'application de la proposition de 2021 est conforme à la Rec. 19-06, qui s'applique à tous les aspects de la pêche sportive et récréative des États-Unis, y compris les quelques tournois qui ciblent les requins taupes.

Certaines CPC se sont dites préoccupées par les modifications des engins, détaillées dans la proposition des États-Unis, et plus précisément l'utilisation de bas de ligne en monofilament et d'hameçons circulaires. Une CPC a fait observer que les taux d'hameçonnage sont plus élevés avec des hameçons circulaires, ce qui pourrait avoir des implications négatives pour le requin-taupe bleu. Le Vice-président du SCRS a expliqué qu'à la récente réunion du Sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires (SC-ECO), un nouveau projet de recherche avait été présenté corrigeant une variable confusionnelle dans deux méta-analyses qui apportait les principales preuves que la rétention était plus élevée avec les hameçons circulaires. Ce nouveau document concluait qu'il n'y a pas de différence statistique majeure dans la rétention selon le type d'hameçons. En outre, ce document démontrait qu'il y a une réduction statistique importante de la mortalité à la remontée grâce à l'emploi des hameçons circulaires. Une autre CPC a fait référence à un autre document présenté au Sous-comité des écosystèmes qui indiquait que les hameçons circulaires augmenteraient le taux de capture et la mortalité de plusieurs espèces de requins et istiophoridés. Cette CPC a noté que le Sous-comité des écosystèmes n'avait tiré aucune conclusion sur les effets des hameçons circulaires. Un scientifique américain a noté que ces comparaisons portaient sur les hameçons pour thons et n'étaient donc pas applicables à la discussion comparant les taux de captures associés aux hameçons circulaires et en forme de J. Il a été confirmé par la suite qu'il s'agissait d'une comparaison entre les hameçons thoniers et

les hameçons circulaires et le Vice-président du SCRS a noté que les effets globaux des hameçons circulaires sur les taux de capture et la mortalité semblent être très peu significatifs. Le Vice-président du SCRS a signalé que « pour accroître l'efficacité des mesures de conservation pour les tortues marines, le Sous-comité des écosystèmes recommande l'utilisation d'hameçons circulaires pour les opérations palangrières en eaux peu profondes » et reconnaissant les impacts variables des hameçons circulaires sur les espèces cibles et les espèces accessoires ainsi que sur les pêcheries, le SC-ECO recommandait « aussi de poursuivre l'analyse de l'efficacité des hameçons circulaires et des avantages/inconvénients de leur utilisation entre les espèces ». Finalement, une CPC a fait part de ses préoccupations quant au fait que l'utilisation de bas de ligne en monofilament empêcherait la capture de requin peau bleue dans l'Atlantique Nord, qui est contrôlée par un TAC et des allocations nationales et quant au fait qu'il n'existe pas de preuve scientifique étayant la nécessité d'une mesure prévoyant que les ailerons soient attachés. Cette CPC a noté qu'elle ne pouvait pas soutenir la proposition des États-Unis et a indiqué qu'elle était favorable à une interdiction de rétention totale.

***Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (appendice 5)***

L'UE a présenté ce projet de recommandation, en indiquant que la proposition incluait de nombreuses valeurs fictives en vue d'encourager des discussions approfondies et d'axer les efforts de la Sous-commission sur les similitudes entre les propositions. Les principaux points de la proposition incluent la remise à l'eau de tous les requins vivants, la prise en compte de toutes les formes de mortalité et des normes minimales pour les pratiques de manipulation en toute sécurité. Certaines CPC ont fait part de leurs préoccupations relatives à l'exigence d'utiliser des enregistreurs de données et ont demandé s'il y existait un avis du SCRS à ce sujet. L'UE a reconnu qu'aucun avis scientifique n'étayait cette disposition mais que cette pratique améliorerait considérablement la collecte des données et permettrait au SCRS de traiter d'importantes questions. Une CPC a posé une question sur le calendrier associé à la déclaration des données, y compris sur la pertinence de la déclaration mensuelle des données de Tâche I. L'UE a précisé qu'elle pouvait faire preuve de souplesse en ce qui concerne ce calendrier mais qu'il était lié à l'amélioration du suivi du TAC et de la consommation de quota. Deux CPC se sont également montrées préoccupées quant à l'augmentation de la couverture d'observateurs proposée, étant donné qu'il existe déjà une exigence visant à ce que les palangriers augmentent leur couverture d'observateurs en 2022 de 10% dans la Rec. 19-02 par des moyens humains ou électroniques, et que le Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (Groupe de travail IMM) de l'ICCAT a commencé à peine cette année à discuter du développement de normes et d'exigences pour les systèmes de suivi électronique en raison des retards occasionnés par la COVID-19. Une CPC a suggéré qu'on ne savait pas exactement comment les éléments de la proposition de l'UE donneraient lieu à une réduction de la mortalité suffisante pour mettre un terme à la surpêche ou rétablir le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord.

***Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du requin-taupe bleu de l'Atlantique capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (appendice 6)***

Le Canada a présenté le projet de recommandation au nom de tous les co-sponsors en mettant en évidence le principal élément de sa proposition : une interdiction de rétention totale. Le Canada a discuté de la nécessité de cette interdiction basée sur l'avis du SCRS. Le Canada a également tenu à expliquer que sa proposition incluait, de fait, toutes les formes de mortalité et que l'interdiction proposée comporterait donc les réductions nécessaires pour obtenir le rétablissement, mises en avant par le SCRS. Le Canada a souligné qu'une interdiction de rétention est fondamentale car elle élimine toute incitation à l'interaction basée sur les pêcheries avec le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord. Le Canada a également noté l'importance des pratiques de manipulation en toute sécurité pour s'assurer que tout requin vivant à la remontée est remis à l'eau d'une manière qui optimise les chances de survie.

Une CPC s'est dite préoccupée par la rédaction du texte du projet de recommandation et, en particulier, l'omission de toute référence à la sécurité de l'équipage lors de la manipulation du requin-taupe bleu. Le Canada a répondu que ces inquiétudes seraient dissipées et a suggéré qu'il serait plus utile de travailler sur la proposition du Président afin d'essayer de parvenir à un consensus. Certaines CPC ont fait part de leur préoccupation quant au fait qu'une simple interdiction de rétention ne serait pas suffisante pour réduire la mortalité totale et rétablir le stock. Plusieurs CPC se sont déclarées favorables à l'interdiction de rétention proposée et ont indiqué que c'était la seule manière d'éliminer toute incitation à l'interaction avec le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord. L'UE a indiqué qu'au niveau national des États Membres majeurs ont limité

le nombre de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord pouvant être retenu et que cela limiterait les incitations, en plus d'autres approches à même de dissiper ces inquiétudes.

Le Canada a également affirmé qu'il était nécessaire d'adopter des dispositions pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Sud mais qu'il était disposé à faire preuve de souplesse notant qu'il serait plus opportun d'élaborer une mesure distincte pour les différents stocks.

Plusieurs observateurs sont intervenus pour souligner le besoin de se conformer à l'avis du SCRS en vue d'une interdiction de rétention totale. Le succès d'une CPC qui met en œuvre l'interdiction de rétention ayant entraîné une réduction des débarquements et une augmentation des remises à l'eau des spécimens vivants a été mentionné. La CPC ayant les plus fortes captures de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord a été critiquée pour ne pas communiquer de données sur les rejets morts et les remises à l'eau de spécimens vivants.

### ***Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (appendice 7)***

Le Président a présenté son projet de proposition de recommandation. Il a invité à soumettre des commentaires d'ordre général et a indiqué qu'il entendait procéder à un examen paragraphe par paragraphe du document.

Une CPC a discuté des trois éléments importants du rétablissement : mettre immédiatement un terme à la surpêche, établir une trajectoire qui ramènerait le stock dans le quadrant vert du graphe de Kobe et une probabilité acceptable que le stock se rétablirait dans un délai approprié. Le Vice-président du SCRS a confirmé que la colonne intitulée « TAC » dans le tableau de Kobe vise à inclure toutes les formes de mortalité liée à la pêche.

Après de nombreuses séries de discussions, le Président a diffusé une version révisée du projet de recommandation, qui est un texte conjoint élaboré avec les commentaires de nombreuses CPC et basé sur les discussions décrites ci-après. Cette version servira de base aux négociations pour aller de l'avant pendant la période intersessions et en vue de la réunion annuelle.

#### *Paragraphe 1*

De nombreuses suggestions rédactionnelles ont été formulées par les CPC. Plusieurs CPC ont demandé l'ajout d'un texte indiquant que le stock devrait être rétabli avec un niveau minimum de probabilité, notant que cet élément est inclus dans d'autres programmes de rétablissement de l'ICCAT. Les CPC ont exprimé des opinions divergentes sur la probabilité de rétablissement qui devrait être spécifiée, certaines CPC exhortant la Sous-commission à accepter une probabilité de rétablissement de 70% comme étant la probabilité appropriée pour les espèces de requins et d'autres notant qu'une probabilité de 50-60% est la norme dans d'autres programmes de rétablissement de l'ICCAT. L'ICCAT n'a pas encore adopté de programmes de rétablissement pour les requins mais a convenu d'interdictions de rétention pour certaines espèces de requins. Des débats se sont élevés quant à savoir quelle combinaison de mesures donnerait lieu à divers niveaux de probabilité. La valeur exacte n'a pas été convenue et la disposition reste entre crochets pour examen approfondi.

Une CPC a soumis des modifications pour clarifier que le champ d'application du paragraphe 1 concerne tous les navires qui pourraient capturer le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord en association avec les pêcheries de l'ICCAT.

#### *Paragraphe 2 et paragraphe 2 alternatif*

En l'absence de consensus sur la rétention du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord, une CPC a demandé que l'inclusion de « capture retenue » soit placée entre crochets. Une CPC a demandé d'inclure 500 t comme valeur spécifique de la mortalité totale et a expliqué que, conformément à l'avis du SCRS, cette valeur a une probabilité de plus de 50% de rétablir le stock d'ici 2070. Une autre CPC a suggéré d'inclure également 0 t afin de refléter les propositions qui interdisent la rétention mais il a été noté que même dans le cadre d'une mesure visant à « aucune rétention », la mortalité totale de 0 t est impossible à moins que toute pêche d'espèces ICCAT ne cesse, compte tenu de la mortalité des prises accessoires. En outre, l'**appendice 6**, coparrainée par le Gabon, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Sierra Leone, le Taipei chinois, la Guinée Bissau et

la Gambie, prévoit la rétention du requin-taube bleu de l'Atlantique Nord mort pour les CPC assujetties à une exigence de débarquement. Ces alternatives ont été reflétées entre crochets dans la proposition du Président.

Les CPC se sont demandé si la mortalité après remise à l'eau devrait être incluse dans ce paragraphe étant donné qu'elle est abordée au Paragraphe 9 et qu'il est difficile, en outre, pour les CPC de la calculer avec exactitude. Une CPC a indiqué que l'avis quantitatif du SCRS inclut toutes les formes de mortalité et a suggéré que la mortalité après remise à l'eau et les rejets morts soient inclus dans la recommandation. Une autre CPC a affirmé que l'inclusion de ces facteurs de mortalité ne fait que confirmer la nécessité d'une interdiction de rétention. D'autres CPC ont exprimé leur désaccord, notant qu'une absence de rétention ne revient pas à une absence de mortalité. Il a finalement été convenu de maintenir la référence à la mortalité après remise à l'eau et de la placer entre crochets.

Le dernier jour de la réunion, le Japon a soumis un nouveau texte dans la « Proposition du Japon sur les paragraphes 2 et 3 de la proposition du Président » (**appendice 8**) en tant que paragraphe 2 (alternatif). Le Japon a déclaré qu'il soutenait fondamentalement l'interdiction totale de rétention, mais comme il est peu probable qu'elle fasse l'objet d'un consensus, un compromis doit être recherché. Le Japon a également rappelé les autres espèces de requins soumises à une interdiction de rétention, ce qui empêche le SCRS d'évaluer l'état du stock. Le Japon proposait que la mortalité par pêche totale admissible soit définie par le paragraphe 1 et que la rétention totale admissible soit alors calculée en soustrayant les mortalités (autres que la rétention) de la mortalité totale admissible ; la capacité des CPC à retenir le requin-taube bleu de l'Atlantique Nord se baserait alors sur la rétention totale admissible après avoir pris en considération toutes les sources de mortalité. Plusieurs CPC ont fait part de leurs préoccupations quant au fait que le nouveau texte proposé était complexe et que du temps supplémentaire serait nécessaire pour l'étudier. Une CPC a noté que ce texte proposé pourrait encourager les CPC à fournir des sous-déclarations et pourrait également créer une situation qui donnerait lieu à un plus grand nombre de rejets morts que cela n'aurait été le cas autrement. Le Paragraphe 2 (alternatif) reste entre crochets.

#### *Paragraphe 2bis et paragraphe 3 (concernant le transbordement)*

Ces deux paragraphes portent sur le transbordement de requin-taube bleu de l'Atlantique Nord. Les CPC ont soumis différentes rédactions de ces paragraphes, le paragraphe 3 se limitant au transbordement et le paragraphe 2bis couvrant le transbordement, la rétention et le débarquement. De nombreuses CPC ont estimé que le paragraphe 3 était préférable étant donné que le transbordement devrait être examiné à part mais un consensus n'a pas été atteint et les deux paragraphes ont été maintenus entre crochets.

#### *Paragraphe 2bis (alternatif) (concernant les allocations)*

Parallèlement au Paragraphe 2 (alternatif), le texte soumis par le Japon incluait aussi le Paragraphe 2bis (alternatif) pour examen. Ce paragraphe décrit la rétention totale admissible allouée à des CPC spécifiques, notant que d'autres CPC pourraient être ajoutées, et qu'en dehors de ce paragraphe, la rétention, le transbordement ou le débarquement seraient interdits. Tout comme pour le Paragraphe 2 (alternatif), les CPC ont demandé du temps supplémentaire pour répondre à ces ajouts et le paragraphe reste entre crochets.

#### *Paragraphe 3 (alternatif)*

Parallèlement au Paragraphe 2 (alternatif) et au Paragraphe 2bis (alternatif), le texte soumis par le Japon incluait aussi le Paragraphe 3 (alternatif). Ce paragraphe autorise la rétention du requin-taube bleu de l'Atlantique Nord subordonnée aux dispositions du Paragraphe 2 (alternatif) et du Paragraphe 2bis (alternatif), en plus de la vérification que le poisson est mort à la remontée par le biais d'un observateur à bord ou d'un système de suivi électronique. Tout comme pour les autres paragraphes soumis dans la proposition du Japon, les CPC ont demandé du temps supplémentaire pour répondre à ces ajouts et le paragraphe reste entre crochets.

#### *Paragraphe 4*

Ce paragraphe prévoit une exception pour les CPC assujetties à des exigences de débarquement. Une CPC a suggéré d'ajouter du texte pour clarifier que l'état de mortalité des poissons doit être vérifié par un observateur à bord ou un système de suivi électronique en fonctionnement, et a exprimé son désaccord

avec l'inclusion du paragraphe 4d qui prévoit que les ailerons soient naturellement attachés pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord. Cette disposition ainsi que la totalité du paragraphe ont été mises entre crochets.

#### *Paragraphe 4bis*

Ce paragraphe permettant la rétention sous certaines conditions a été ajouté à la proposition du Président pour examen et discussion. Une CPC a souligné que ce paragraphe autorise la capture de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord vivant. Quelques CPC ont indiqué qu'elles ne pouvaient pas appuyer cette disposition. Le paragraphe reste entre crochets.

#### *Paragraphe 5*

Le paragraphe 5 portait sur la manipulation en toute sécurité et les exigences de remise à l'eau pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord. Une CPC a demandé l'ajout d'une disposition pour se référer au paragraphe 4bis. Il a été convenu que la première phrase dans son intégralité serait placée entre crochets dans l'attente des résultats des discussions sur les paragraphes antérieurs. Une CPC a demandé que la date de révision potentielle des normes minimales soit également placée entre crochets. Le texte proposé par le Canada visant à des « Normes minimales de manipulation en toute sécurité et des procédures de libération des spécimens vivants », référencées au Paragraphe 5, a été inclus à l'Annexe 1 de la proposition du Président et sera examiné pendant la période intersessions.

#### *Paragraphe 6*

Plusieurs CPC ont soumis des suggestions rédactionnelles et une CPC a indiqué que l'énumération des critères d'octroi de dérogations pour la soumission des feuilles de contrôle sur les requins (Rec. 18-06) pourrait être problématique en raison des procédures énoncées par cette Recommandation. Le paragraphe a été modifié pour expliquer les références à la Rec. 18-06 et reste entre crochets.

#### *Paragraphe 7*

En ce qui concerne les exigences en matière de déclaration, une CPC s'est interrogée sur la faisabilité de la déclaration mensuelle alors que certaines CPC se heurtent à des difficultés pour soumettre des déclarations annuelles et a demandé comment ces informations seraient utilisées si elles pouvaient être déclarées. Le partisan de la déclaration mensuelle a répondu que cette déclaration pourrait être nécessaire pour suivre la consommation du TAC et des limites de captures si ces approches étaient convenues. Les CPC n'ont pas pu parvenir à un consensus sur la fréquence de déclaration proposée et cette fréquence reste entre crochets. De nombreuses CPC ont souligné l'importance de la déclaration des données sur les interactions, y compris la confirmation de captures nulles, des rejets morts ou des remises à l'eau de spécimens vivants.

#### *Paragraphe 8*

Deux CPC ont souligné que le Groupe de travail IMM de l'ICCAT traite de la couverture par les observateurs et que cette recommandation ne devrait pas inclure des dispositions de cette nature. Tout en reconnaissant les travaux du Groupe de travail IMM, quelques CPC ont indiqué qu'elles préféreraient maintenir ce paragraphe. Une CPC a suggéré que seules les CPC qui retiennent des requins-taupes bleus de l'Atlantique Nord devraient être assujetties aux dispositions de ce paragraphe et une autre CPC a demandé à ce que ce paragraphe ne s'applique qu'aux CPC dont les navires interagissent avec des requins-taupes bleus de l'Atlantique Nord. Quelques CPC ne soutenaient pas ces points de vue et, compte tenu des divergences d'opinions, ce paragraphe reste entre crochets.

#### *Paragraphe 8bis*

Le paragraphe 8bis décrit la collecte d'échantillons biologiques lors des opérations de pêche. Plusieurs CPC se sont montrées favorables à la référence à la Rec. 13-10, et il a été expliqué que les CPC devraient encourager la collecte d'échantillons biologiques de requins qui sont morts à la remontée. Ce paragraphe reste entre crochets.

*Paragraphe 9*

Ce paragraphe portant sur les bas de ligne en monofilament et les hameçons circulaires était extrait de la proposition des États-Unis (**appendice 4**), et certaines CPC ont réitéré leurs préoccupations face à ces exigences, exprimées précédemment au cours de la réunion (se reporter au sous-titre du projet de proposition des États-Unis. Faute de consensus, ce paragraphe reste entre crochets.

*Paragraphe 9bis*

Ce paragraphe portant sur les mini-enregistreurs de données était extrait de la proposition de l'UE (**appendice 5**), et certaines CPC ont réitéré leurs préoccupations face à cette exigence de la proposition de l'UE (se reporter au sous-titre). Certaines CPC ont suggéré que cette exigence proposée allait trop loin et une CPC a suggéré que cette exigence ne devrait s'appliquer qu'aux CPC qui souhaitent la rétention du requin-taube bleu de l'Atlantique Nord. Faute de consensus, ce paragraphe reste entre crochets.

*Paragraphe 10*

De nombreuses CPC ont formulé des commentaires rédactionnels pour améliorer le champ d'application de ce paragraphe sur les activités scientifiques et de recherche qui rassemble un soutien général tel qu'amendé.

Indépendamment du paragraphe 10, l'UE a posé une question au Vice-président du SCRS en ce qui concerne un document (SCRS/2021/050), en lien avec l'évaluation du stock de requin-taube bleu de 2017, présenté à la réunion du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks (WGSAM) en mai 2021. Le Vice-président a soumis un résumé du document et de la robustesse des méthodes utilisées par le SCRS qui amortirait les problèmes potentiels soulevés par ce document. Au vu du calendrier serré de la réunion du Groupe d'espèces sur les requins, le Vice-président a indiqué que ces préoccupations pourraient probablement être traitées plus avant lors de la prochaine évaluation du stock et que toute question spécifique émanant de la Commission pourrait être abordée en 2022.

*Paragraphe 11*

Des suggestions rédactionnelles mineures ont été soumises pour refléter la position de plusieurs CPC qui souhaitent que le SCRS soumette un avis actualisé sur les mesures d'atténuation visant à réduire encore davantage la mortalité du requin-taube bleu, lorsque de nouvelles informations seront disponibles. Ce paragraphe a rassemblé un soutien général tel qu'amendé.

*Paragraphe 11 bis*

S'agissant de la programmation d'une réunion intersessions de la Sous-commission 4, des préoccupations ont été exprimées quant au fait que le texte ne clarifie pas le rôle du SCRS dans le processus. Ce paragraphe reste entre crochets.

*Paragraphe 12*

Une CPC a proposé de réaliser une évaluation du stock de requin-taube bleu de l'Atlantique Nord en 2024 afin d'évaluer l'efficacité de toutes les mesures incluses dans la recommandation proposée. Il a été suggéré que cette évaluation soit une évaluation de référence plutôt qu'une simple actualisation. Étant donné que ces termes n'ont pas de signification officielle au sein de l'ICCAT, ils ont été placés entre crochets. Le Vice-président du SCRS a expliqué que, même si un nouveau programme de rétablissement pouvait être étudié en 2024, il n'y aurait que des informations limitées avec lesquelles réaliser une évaluation de ce type étant donné les délais de mise en œuvre et le retard dans la déclaration des données. Il a donc été suggéré de réaliser une évaluation du stock en 2024 avec une évaluation additionnelle de la mise en œuvre du programme de rétablissement en 2027. Ces dates restent entre crochets et un libellé a été inclus pour offrir la souplesse nécessaire au SCRS au cas où des évaluations pourraient être réalisées plus tôt.

### *Paragraphe 12bis*

Le Maroc a demandé l'insertion de ce paragraphe comme dérogation aux paragraphes 8 et 9bis relatifs à la couverture par les observateurs, aux systèmes de suivi électronique et aux mini-enregistreurs de données pour les palangriers de 12 m ou moins. Ce paragraphe reste entre crochets.

### *Paragraphes 13 et 14*

Des suggestions rédactionnelles ont été soumises faisant suite à des préoccupations relatives au libellé précédent du Paragraphe 13, susceptible de créer des lacunes en ce qui concerne la mise en œuvre de cette recommandation en prévoyant une mise en œuvre plus tardive que la date de son entrée en vigueur. Aucune suggestion rédactionnelle n'a été formulée pour le paragraphe 14. Ces deux paragraphes ont reçu le soutien général de la Sous-commission.

## **6. Examen de tout mécanisme additionnel requis pour garantir la collecte et soumission des données**

Compte tenu de la portée des discussions au point 5 de l'ordre du jour, aucun autre commentaire n'a été formulé sous ce point de l'ordre du jour.

## **7. Développement de demandes appropriées pour les travaux futurs du SCRS**

Le Vice-président du SCRS a soumis une présentation sur l'impact des hameçons circulaires sur les espèces cibles et les espèces souhaitables et les espèces non désirées des prises accessoires. Cette présentation a été soumise faisant suite à une demande du Royaume-Uni. Il a été indiqué que ces mises à jour, qui ont récemment été présentées à la réunion du Sous-comité des écosystèmes, doivent encore être adoptées par le SCRS.

Le Vice-président a souligné l'impact de l'utilisation d'hameçons circulaires sur la rétention de nombreuses espèces en mettant l'accent sur le requin-taupe bleu, au regard de la portée des délibérations et de la demande du RU. Alors que des méta-analyses précédentes démontraient que les hameçons circulaires donnaient lieu à une rétention de requin-taupe bleu nettement plus élevée, le Vice-président a noté qu'un nouveau document (SCRS/2021/072) corrigeait une variable confusionnelle qui identifiait de façon erronée l'effet de l'appât en tant qu'effet de l'hameçon. Suite à cette correction, il s'est avéré qu'il n'y avait pas de grande différence statistique dans les taux de rétention entre les hameçons circulaires et les hameçons en forme de J. Cette même étude notait également une réduction statistiquement importante de 10% de la mortalité à la remontée, grâce à l'utilisation d'hameçons circulaires par rapport à l'utilisation d'hameçons en forme de J. Le Vice-président a ensuite décrit une étude (SCRS/2021/068) qui comparait l'effet des hameçons circulaires et des hameçons pour thons sur les taux de captures et de mortalité. Il a été noté que pour la plupart des espèces, les différences dans les taux de captures et de mortalité semblent avoir des intervalles de chevauchement crédibles, et que l'on ne pouvait donc pas conclure que les hameçons circulaires exacerbent la mortalité ou augmentent considérablement les taux de captures. Il a été indiqué que ces conclusions n'établissent pas une comparaison avec les hameçons en forme de J et étant donné que les hameçons pour thons ne se comportent pas de la même manière que les hameçons en forme de J, les conclusions ne sont pas traduisibles. Globalement, le Vice-président a souligné les recommandations du Sous-comité des écosystèmes qui indiquent que, pour accroître l'efficacité des mesures relatives aux tortues de mer, les hameçons circulaires devraient être utilisés dans les calées en eaux peu profondes et qui préconisent une « analyse continue de l'efficacité des hameçons circulaires et des avantages et des inconvénients de leur utilisation entre les différentes espèces ».

Au cours des discussions sur les modifications de l'engin de pêche terminal, le Vice-président a noté que sous les auspices du Groupe d'espèces sur les istiophoridés, un sous-groupe technique avait été mis en place pour répondre à la demande de la Commission détaillée au paragraphe 21 de la Rec. 19-05. Ce sous-groupe soumettra un avis au Groupe d'espèces sur les istiophoridés du SCRS en septembre sur les modifications de l'engin de pêche terminal et des pratiques de pêche. Cet avis inclura l'état des connaissances sur ces questions, des propositions de conception d'études et des recommandations en vertu du paragraphe 21 de la Rec. 19-05.



## 8. Examen des avancées du processus de MSE pour l'espadon du nord (N-SWO)

Le Vice-président du SCRS a soumis une présentation sur les avancées et la situation de l'évaluation de la stratégie de gestion de l'espadon du Nord. Le Vice-président a décrit le Modèle opérationnel (OM) actuel qui utilise des spécifications similaires à celles du modèle d'évaluation de 2017. La grille révisée des OM comporte 216 OM et couvre une vaste gamme de variables liées à différents objectifs de gestion. Un site web (<https://iccat.github.io/nsw-mse/>) a été fourni contenant des liens vers les documents de spécifications des essais, les procédures de gestion potentielles (CMP) et d'autres détails importants pour la MSE de l'espadon du Nord.

Le Vice-président a ensuite décrit les diverses mesures de performance (PM) de la MSE et a sollicité des commentaires de la part de la Sous-commission sur trois questions clés : les probabilités souhaitées d'atteindre les PM, la période au cours de laquelle calculer les PM et la définition d'un intervalle de gestion approprié. Les circonstances exceptionnelles (EC) ont également été discutées, le Vice-président soulignant que d'après la feuille de route consacrée à la MSE, le SWGSM/Sous-commission 4 est censé recommander en 2021 un projet de protocole de circonstances exceptionnelles appliqué à l'espadon du Nord. Toutefois, compte tenu des efforts actuellement déployés par la Sous-commission 2 et le Groupe d'espèces sur le germon visant à développer un Protocole de circonstances exceptionnelles pour le germon du Nord, et de la préférence exprimée pour une homogénéité dans les règles de décisions des EC, le cas échéant, le Groupe d'espèces sur l'espadon a recommandé de différer le développement d'un Protocole de circonstances exceptionnelles pour l'espadon du Nord jusqu'à ce que la Sous-commission 2 et le Groupe d'espèces sur le germon aient achevé ce processus et que les résultats puissent être examinés dans le cadre de la MSE pour l'espadon. Aucune préoccupation n'a été exprimée quant à cette approche.

Les intervalles d'avis pour exécuter les MP et réaliser les évaluations des stocks ont également été discutés. Le Vice-président a sollicité les avis de la Sous-commission sur sa préférence en ce qui concerne les intervalles d'avis. Finalement, le Vice-président a demandé des avis pour déterminer si le point de référence limite (LRP) provisoire devrait être maintenu à  $0,4 * B_{PME}$ .

Une CPC a formulé des commentaires sur de nombreux points et a indiqué qu'il serait utile d'organiser un dialogue entre la Commission et le SCRS en 2022. En ce qui concerne la probabilité d'atteindre les PM, cette CPC a suggéré que tant 50% que 60% pour l'état des stocks étaient raisonnables compte tenu des plans précédents, une probabilité de moins de 5-10% d'être en-dessous de  $B_{lim}$  pour la sécurité et un changement maximum de 15-25% du TAC en rapport avec la stabilité. Cette CPC a également suggéré que, compte tenu de la durée de vie de cette espèce, des options à court et moyen terme (correspondant à 1-10 et 11-30 ans, respectivement) devraient être prises en compte pour le délai pour calculer les PM. Finalement, cette CPC a demandé que le SCRS soumette un avis sur la limite de captures pour 2022 étant donné que le TAC actuel expire en 2021. Le Vice-président a remercié cette CPC pour ses points de vue et a encouragé les autres à soumettre des commentaires, reconnaissant que le dialogue actuel entre les scientifiques et les gestionnaires serait très utile.

## 9. Examen des plans de pêche d'espadon de la Méditerranée soumis conformément à la Rec. 16-05

Les plans de pêche des CPC suivantes ont été examinés : Algérie, Union européenne (UE), Maroc, Tunisie et Turquie. Aucun commentaire n'a été formulé sur les plans de pêche de l'UE, du Maroc ou de la Turquie.

L'UE a noté que dans les plans de pêche de l'Algérie et de la Tunisie, il y avait une nette augmentation du nombre autorisé de navires. Eu égard aux dispositions de la Rec. 16-05, l'UE s'est interrogée sur la mesure dans laquelle cette augmentation était conforme aux dispositions de la recommandation. Ces deux CPC ont répondu que cette augmentation représentait une flottille artisanale et qu'elles restaient pleinement en conformité avec la recommandation. L'UE a noté que son interprétation de la recommandation était différente et, en raison du temps limité, a fait part de son intérêt de poursuivre cette question bilatéralement avec les deux CPC.

## **10. Examen des critères d'octroi de dérogations pour la soumission des feuilles de contrôle sur les requins et les istiophoridés, y compris la fréquence de ces dérogations**

Le Secrétariat a brièvement décrit les Recs 18-05 et 18-06, ainsi que les exigences en matière de déclaration établies par chaque Recommandation. Les critères d'octroi de dérogations ont été discutés par le Secrétariat, notant que les CPC doivent solliciter des dérogations auprès du SCRS. Deux questions ont été soulevées : (1) quelles informations doivent fournir les CPC au SCRS lorsqu'elles sollicitent une dérogation ? et (2) quelle devrait être la fréquence de demande de dérogations ? Le Vice-président du SCRS a décrit les critères que les CPC doivent soumettre au SCRS à des fins de prise en compte pour les dérogations. En ce qui concerne le calendrier, une CPC a noté qu'en raison des effets du changement climatique sur la répartition des espèces, il pourrait être utile d'établir le délai pour un examen périodique tous les 3-5 ans. Une autre CPC a suggéré que lorsque les recommandations ou les comportements de pêche changent, les CPC devraient être tenues de solliciter une autre dérogation. Faisant suite à ces suggestions, les critères développés par le SCRS ont reçu un soutien général.

## **11. Autres questions**

Le co-coordonateur du Sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires (SC-ECO) a présenté des informations sur la possible utilisation de la fiche informative sur les écosystèmes par la Sous-commission 4. Il a souligné l'importance de poursuivre le dialogue avec la Sous-commission 4 étant donné que le SCRS prévoit d'intégrer la gestion écosystémique des pêcheries (EBFM) dans le processus d'évaluation et de gestion de l'ICCAT. Bien que la pandémie de COVID-19 ait retardé les avancées dans la fiche informative sur les écosystèmes, cette question reste prioritaire pour le SCRS. L'orateur a présenté un visuel pour mettre en avant les diverses composantes de la fiche informative sur les écosystèmes qui pourrait présenter un intérêt particulier pour les gestionnaires des pêches. Afin de conceptualiser l'utilisation de la fiche informative sur les écosystèmes, l'orateur a donné de nombreux exemples, notamment en démontrant l'impact des pêcheries et des mesures de gestion de l'ICCAT, en résumant les tendances et l'état des principales composantes de l'écosystème et en décrivant les tendances des principales pressions environnementales. Les futurs défis de la fiche informative sur les écosystèmes ont été discutés, dont le besoin d'avis, de soutien et d'expertise spécialisée. Le Président a remercié l'orateur pour sa présentation.

Au vu de l'importance de l'élaboration de nouvelles mesures de conservation et de gestion pour le stock de requin-taube bleu de l'Atlantique Nord cette année, de nombreuses CPC ont appelé à des travaux intersessions continus avant la Réunion annuelle de l'ICCAT de 2021. Certaines CPC ont suggéré de lancer une période par correspondance en vue d'obtenir des commentaires continus sur la proposition du Président. Il a également été suggéré qu'une autre réunion intersessions de la Sous-commission 4 était nécessaire pour parvenir à un consensus sur la voie à suivre. Les CPC ont indiqué qu'il était nécessaire de tenir compte de leurs positions sur le requin-taube bleu de l'Atlantique Nord en se basant sur les conclusions de cette réunion. À cet égard, la programmation d'une autre réunion de la Sous-commission 4 et tout processus par correspondance y afférent devrait en tenir compte pour garantir des discussions productives. Le Président a pris note de ces questions. Il a précisé qu'il travaillerait avec le Secrétariat pour déterminer s'il est possible de tenir une autre réunion ultérieurement en automne et a souligné qu'il était également nécessaire de poursuivre les travaux par correspondance.

Plusieurs observateurs ont demandé la parole pour faire part de leurs points de vue finaux. La plupart des ONG ont exprimé leur gratitude pour les avancées réalisées par la Sous-commission 4 mais se sont dites déçues par le fait qu'une grande partie de la proposition du Président reste entre crochets. Les CPC ont été instamment priées de collaborer pour s'assurer qu'une proposition pourra être adoptée à la réunion annuelle de novembre. De nombreuses ONG se sont montrées fortement préoccupées par l'état du stock, certaines réitérant que la Sous-commission devrait adopter des mesures ayant une probabilité de 60-70% de rétablir le stock d'ici 2070. Une ONG a remercié le SCRS pour sa mise à jour sur la MSE de l'espadon du nord et a exhorté les CPC à soumettre des avis sur ce processus. D'autres ONG ont souligné la nécessité de traiter de la durabilité du stock de requin taube bleu de l'Atlantique Sud et du stock d'espadon de la Méditerranée.

## 12. Adoption du rapport et clôture

Le Président a noté que la proposition révisée du Président « *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* » (**appendice 7**) serait diffusée en maintenant le suivi des modifications et les crochets. Il a remercié les CPC pour leur coopération et a conclu en honorant la mémoire du Dr Fábio Hazin.

## Appendice 1

### Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
4. Examen des informations actuelles sur l'état du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord et les niveaux de capture de 2019/2020
5. Examen des mesures possibles en vue d'atteindre la conservation du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord
6. Examen des mécanismes supplémentaires requis pour garantir la collecte et la présentation des données
7. Élaboration de demandes appropriées de travaux futurs à réaliser par le SCRS
8. Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le processus MSE de l'espadon du Nord
9. Examen des plans de pêche d'espadon de la Méditerranée soumis en vertu de la Rec. 16-05
10. Examen des critères concernant l'octroi de dérogations à la présentation des feuilles de contrôle sur les requins et les istiophoridés, y compris la fréquence des dérogations
11. Autres questions
  - 11.1 Emploi éventuel de la fiche informative sur les écosystèmes par la Sous-commission 4.
12. Adoption du rapport et clôture

## Liste des participants

### ***PARTIES CONTRACTANTES***

#### **ALGÉRIE**

**Kouadri-Krim**, Assia<sup>1</sup>

Sous-Directrice infrastructures, industries et services liés à la pêche, Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques, Direction du développement de la pêche, Route des Quatre Canons, 1600

Tel: +213 558 642 692, Fax: +213 214 33197, E-Mail: [assiakrim63@gmail.com](mailto:assiakrim63@gmail.com)

#### **CHAHI Ouahiba**

Sous-Directrice de la Grande Pêche et la Pêche Spécialisée

Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques, Direction du développement de la pêche, Route des Quatre Canons, 1600

E-Mail: [ouahibachahi@gmail.com](mailto:ouahibachahi@gmail.com)

#### **BRÉSIL**

**Cardoso**, Luis Gustavo

Federal University of Rio Grande - FURG, Neslon da Silva Fangueiro Street, number 266, 96217292 Rio Grande - RS

Tel: +55 53 999010168, E-Mail: [cardosolg15@gmail.com](mailto:cardosolg15@gmail.com)

**Gund**, Jairo

Secretaria da Aquicultura e Pesca do MAPA, Edifício Siderbrás - Setor de Autarquias Sul Q. 2, 70297-400 Brasília, DF

Tel: +55 479 969 31270, E-Mail: [jairo.gund@agricultura.gov.br](mailto:jairo.gund@agricultura.gov.br)

**Leite Mourato**, Bruno

Professor Adjunto, Laboratório de Ciências da Pesca - LabPesca Instituto do Mar - IMar, Universidade Federal de São Paulo - UNIFESP, Rua Carvalho de Mendonça, 144, Encruzilhada, 11070-100 Santos, SP

Tel: +55 1196 765 2711, Fax: +55 11 3714 6273, E-Mail: [bruno.mourato@unifesp.br](mailto:bruno.mourato@unifesp.br); [bruno.pesca@gmail.com](mailto:bruno.pesca@gmail.com); [mourato.br@gmail.com](mailto:mourato.br@gmail.com)

**Lemainski**, Diogenes

Esplanada dos Ministerios, Bloco D, 4o andar., 70804130 Brasilia Distrito Federal

Tel: +55 613 276 4670, E-Mail: [diogenes.lemainski@agricultura.gov.br](mailto:diogenes.lemainski@agricultura.gov.br)

**Lucena Frédou**, Flávia

Profesora Titular, Universidade Federal Rural de Pernambuco, Depto. de Pesca e Aquicultura, Rua Dom Manoel de Medeiros, s/n, Dois Irmãos, CEP: 51020-180 Recife/Pernambuco

Tel: +55 81 9641 0885, E-Mail: [flavialucena@hotmail.com](mailto:flavialucena@hotmail.com)

**Olynto de Arruda Villaca**, Carlos Eduardo

Coletivo Nacional de Pesca e Aquicultura - CONEPE - SRTVS, Setor de autarquias sul, quadra 2, bloco E Ed. Siderbras, CEP: 71020184 Brasilia DF Asa Sul

Tel: +55 61 9910 20668, E-Mail: [carlos.villaca@agricultura.gov.br](mailto:carlos.villaca@agricultura.gov.br)

**Pierin Piccolo**, Natali Isabela

Aquaculture and Fisheries Secretary - Department of Register and Monitoring Setor de Autarquias Sul Q. 2 1 andar - DRM/SAP, 70297-400 Brasília, DF

Tel: +55 21 79484591; +55 61 3276 4419, E-Mail: [natali.piccolo@agricultura.gov.br](mailto:natali.piccolo@agricultura.gov.br)

**Travassos**, Paulo Eurico

Professor, Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE, Laboratorio de Ecologia Marinha - LEMAR, Departamento de Pesca e Aquicultura - DEPAq, Avenida Dom Manuel de Medeiros s/n - Dois Irmãos, CEP 52171-900 Recife Pernambuco

Tel: +55 81 998 344 271, E-Mail: [pautrax@hotmail.com](mailto:pautrax@hotmail.com); [paulo.travassos@ufrpe.br](mailto:paulo.travassos@ufrpe.br)

#### **CANADA**

**Waddell**, Mark \*

Director General, Fisheries Policy, Strategic Policy, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent Street, K1A0E6

Tel: +1 613 897 0162, E-Mail: [mark.waddell@dfo-mpo.gc.ca](mailto:mark.waddell@dfo-mpo.gc.ca)

---

<sup>1</sup> Chef de délégation

RÉUNION INTERSESSIONS SOUS-COMMISSION 4 2021 – EN LIGNE

**Bowlby, Heather**

Fisheries and Oceans, 1 Challenger Drive, Dartmouth, Nova Scotia, B2Y 4A2  
Tel: +1 902 426 5836; +1 902 456 2402, Fax: +1 902 426 1506, E-Mail: heather.bowlby@dfo-mpo.gc.ca

**Drake, Kenneth**

ICCAT Commissioner for Canada, Prince Edward Island Fishermen's Associations, Prince Edward Island, Canada

**Duprey, Nicholas**

Senior Science Advisor, Fisheries and Oceans Canada - Fish Population Science, Government of Canada, 200-401 Burrard Street, Vancouver, BC, V6C 3R2  
Tel: +1 604 499 0469; +1 250 816 9709, E-Mail: nicholas.duprey@dfo-mpo.gc.ca

**Gillespie, Kyle**

Fisheries and Oceans Canada, St. Andrews Biological Station, Population Ecology Division, 125 Marine Science Drive, St. Andrews, New Brunswick, E5B 0E4  
Tel: +1 506 529 5725, Fax: +1 506 529 5862, E-Mail: kyle.gillespie@dfo-mpo.gc.ca

**Hanke, Alexander**

Scientist, St. Andrews Biological Station/ Biological Station, Fisheries and Oceans Canada, 531 Brandy Cove Road, St. Andrews, New Brunswick E5B 2L9  
Tel: +1 506 529 5912, Fax: +1 506 529 5862, E-Mail: alex.hanke@dfo-mpo.gc.ca

**Kay, Lise**

Policy Advisor, International Fisheries Policy, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent Street, Ottawa Ontario K1A 0E6  
Tel: +1 343 542 1301, E-Mail: Lise.Kay@dfo-mpo.gc.ca

**MacDonald, Carl**

Senior Advisor, Large Pelagic Fisheries, Resource and Aboriginal Fisheries Management, Fisheries and Oceans Canada, 1 Challenger Drive, PO Box 1006, Bedford Institute of Oceanography, Dartmouth, NS, B2Y 4A2  
Tel: +1 902 293 8257, Fax: +1 902 426 7967, E-Mail: carl.macdonald@dfo-mpo.gc.ca

**Marsden, Dale**

Deputy Director, International Fisheries Policy, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent Street, Ottawa Ontario K1A 0E6  
Tel: +1 613 791 9473, E-Mail: Dale.Marsden@dfo-mpo.gc.ca

**Smith-Laplante, Robynn-Bella**

Policy Analyst, International Fisheries Policy, Fisheries and Oceans Canada, 200 Rue Kent St, Ottawa, Ontario, K1A0L8  
Tel: +1 343 542 8414, E-Mail: Robynn-Bella.Smith-Laplante@dfo-mpo.gc.ca

**CHINE, (R.P.)**

**Fang, Lianyong**

Assistant Director, China Overseas Fisheries Association, 100125 Beijing  
Tel: +86 10 65853488, Fax: +86 10 65850551, E-Mail: admin1@tuna.org.cn

**Li, Tinglin**

Room 1216, Jingchao Massion, Nongzhanguannan Road, Chaoyang District, 100125 Beijing  
Tel: +86 1 065 850 683, Fax: +86 1 065 850 551, E-Mail: 962146246@QQ.COM

**CORÉE (RÉP. DE)**

**Na, IlKang**

Policy Analyst, International Cooperation Division, Ministry of Oceans and Fisheries, Government Complex Sejong, 94 Dasom 2-ro, Sejong Special Self-governing City, 30110 Sejong city  
Tel: +82 44 200 5377, Fax: +82 44 200 5349, E-Mail: ikna@korea.kr

**Yang, Jae-geol**

Policy Analyst, Korea Overseas Fisheries Cooperation Center, 6th FL, S Building, 253, Hannuri-daero, 30127 Sejong  
Tel: +82 44 868 7364, Fax: +82 44 868 7840, E-Mail: jg718@kofci.org

**ÉTATS-UNIS**

**Cole, Alexa \***

Director, Office of International Affairs and Seafood Inspection, NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East West Highway, Silver Spring, Maryland, 20910  
Tel: +1 301 427 3087, E-Mail: alexa.cole@noaa.gov

RÉUNION INTERSESSIONS SOUS-COMMISSION 4 2021 – EN LIGNE

**Blankenbeker, Kimberly**

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IS), NOAA National Marine Fisheries Service, 1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910  
Tel: +1 301 704 0009, Fax: +1 301 713 1081, E-Mail: kimberly.blankenbeker@noaa.gov

**Bogan, Raymond D.**

Sinn, Fitzsimmons, Cantoli, Bogan & West, 501 Trenton Avenue, P.O. Box 1347, Point Pleasant Beach, Sea Girt New Jersey 08742  
Tel: +1 732 892 1000; +1 732 233 6442, Fax: +1 732 892 1075, E-Mail: rbogan@lawyernjshore.com

**Brown, Craig A.**

Chief, Highly Migratory Species Branch, Sustainable Fisheries Division, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Science Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149  
Tel: +1 305 586 6589, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

**Delaney, Glenn Roger**

Blue Water Fishermen's Association, 601 Pennsylvania Avenue NW Suite 900 South Building, Washington, D.C. 20004  
Tel: +1 202 434 8220, Fax: +1 202 639 8817, E-Mail: grdelaney@aol.com

**Hemilright, Francis Dewey**

Pobox 667, North Carolina Wanchese 27981  
Tel: +1 252 473 0135, E-Mail: fvtarbaby@embarqmail.com

**Keller, Bryan**

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IS), NOAA National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Maryland Silver Spring 20910  
Tel: +1 202 897 9208, E-Mail: bryan.keller@noaa.gov

**Leape, Gerald**

Principal Officer, Pew Charitable Trusts, 901 E Street NW, Washington DC District of Columbia 20004  
Tel: +1 202 431 3938, Fax: +1 202 540 2000, E-Mail: gleape@pewtrusts.org

**O'Malley, Rachel**

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IS), NOAA National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland, 20910  
Tel: +1 202 744 5587, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: rachel.o'malley@noaa.gov

**Park, Caroline**

NOAA Office of the General Counsel for Fisheries, 1315 East-West Highway, SSMC3 - Rm 15141, Silver Spring Maryland 22201  
Tel: +1 301 713 9675; +1 301 628 1608, Fax: +1 301 713 0658, E-Mail: caroline.park@noaa.gov

**Soltanoff, Carrie**

Fishery Management Specialist, Highly Migratory Species Management Division, NOAA National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland, 20910  
Tel: +1 301 427 8587, Fax: +1 301 713 1917, E-Mail: carrie.soltanoff@noaa.gov

**Warner-Kramer, Deirdre**

Acting Deputy Director, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm 2758, 2201 C Street, NW, Washington, D.C. 20520-7878  
Tel: +1 202 647 2883, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: warner-kramerdm@fan.gov

**GABON**

**Angueko, Davy**

Chargé d'Etudes du Directeur Général des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire  
Tel: +241 6653 4886, E-Mail: davyangueko83@gmail.com; davyangueko@yahoo.fr

**JAPON**

**Ota, Shingo \***

Japan's Commissioner to ICCAT, Advisor to the Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo, 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: shingo\_ota810@maff.go.jp

**Miura, Nozomu**

Assistant Director, International Division, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-ku, Tokyo, 135-0034

Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: miura@japantuna.or.jp; gyojyo@japantuna.or.jp

**Uozumi, Yuji**

Adviser, Japan Tuna Fisheries Co-operation Association, Japan Fisheries Research and Education Agency, 31-1 Eitai Chiyodaku, Tokyo Koutou ku Eitai 135-0034

Tel: +81 3 5646 2380, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: uozumi@japantuna.or.jp

**Yoshida, Hiroyuki**

Deputy Director, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-Ku, Tokyo

Tel: +81-3-5646-2382, Fax: +81-5646-2652, E-Mail: yoshida@japantuna.or.jp

**LIBERIA**

**Wehye, Austin Saye**

Director-Research & Statistics, National Fisheries and Aquaculture Authority (NaFFA), Fisheries Researchers, P.O. Box 1384, 1000 Monrovia, Montserrado Bushord Island

Tel: +231 886 809 420; +231 775 717 273, E-Mail: awehye@nafaa.gov.lr; austinwehye@yahoo.com

**MAROC**

**Aichane, Bouchta \***

Directeur des Pêches Maritimes, Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif; BP 476, Haut Agdal Rabat

Tel: +212 5 37 68 8244-46, Fax: +212 5 37 68 8245, E-Mail: aichane@mpm.gov.ma

**Ben Bari, Mohamed**

Directeur du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime (DCAPM), Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif; BP 476, Haut Agdal Rabat

Tel: +212 537 688 196, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: benbari@mpm.gov.ma

**Bensbai, Jilali**

Chercheur, Institut National de Recherche Halieutique à Casablanca - INRH/Laboratoires Centraux, AIN DIAB PRES DU CLUB EQUESTRE OULAD JMEL, Rue Sidi Abderrhman / Ain Diab, 20100 Casablanca

Tel: +212 661 59 8386, Fax: +212 522 397 388, E-Mail: bensbaijilali@gmail.com

**Fakri, Mohamed**

Cadre à la Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime (DCAPM), Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Département de la Pêche Maritime, Quartier Administratif, BP 476 Agdal, Rabat

Tel: +212 537 688 518, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: mohamed.fakri@mpm.gov.ma

**Fatih, Rania**

Direction des Pêches Maritimes au Département de la Pêche Maritime, 11000 Rabat

Tel: +212 659 366 729, E-Mail: r.fatih@mpm.gov.ma

**Grichat, Hicham**

Chef de Service des espèces marines migratrices et des espaces protégés à la DDARH/DPM, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, Département de la Pêche Maritime, Direction des Pêches Maritimes, B.P 476 Nouveau Quartier Administratif, Haut Agdal, Rabat

Tel: +212 537 68 81 15, Fax: +212 537 68 8089, E-Mail: grichat@mpm.gov.ma

**Haoujar, Bouchra**

Cadre à la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Département de la Pêche Maritime, Administrative, Nouveau Quartier Administratif, BP 476, 10150 Haut Agdal, Rabat

Tel: +212 253 768 8121, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: haoujar@mpm.gov.ma

**Hassouni, Fatima Zohra**

Chef de la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Département de la Pêche maritime, Nouveau Quartier Administratif, Haut Agdal, B.P.: 476 Rabat

Tel: +212 537 688 122/21, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: hassouni@mpm.gov.ma

**Hmidane, Abdellatif**

Chef de Service à la Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime, Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts / Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, 10100 Haut Agdal Rabat

Tel: +212 537 688 195, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: hmidane@mpm.gov.ma

**Sabbane, Kamal**

Cadre à la Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime, Ministère de l'agriculture de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Département de la Pêche Maritime, Quartier Administratif BP 476, 10090 Agdal, Rabat

Tel: +212 537 688 000, Fax: +212 537 688 134, E-Mail: sabbane@mpm.gov.ma

**MEXIQUE**

**Ramírez López, Karina**

Instituto Nacional de Pesca y Acuicultura, Centro Regional de Investigación Acuícola y Pesquera - Veracruz, Av. Ejército Mexicano No.106 - Colonia Exhacienda, Ylang Ylang, C.P. 94298 Boca de Río, Veracruz

Tel: +52 5538719500, Ext. 55756, E-Mail: kramirez\_inp@yahoo.com

**Soler Benitez, Bertha Alicia**

Comisión Nacional de Acuicultura y pesca (CONAPESCA)

Tel: +52 669 915 6900 Ext. 58462, E-Mail: berthaa.soler@gmail.com

**NIGERIA**

**Garba, Usman**

Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Department of Fisheries and Aquaculture, 1 Wilmont Point Road, Off Ahmadu Bello Way, 101241 Victoria Island, Lagos

Tel: +234 802 086 3461; +234 706 819 6006, E-Mail: garbashafa@gmail.com

**NORVÈGE**

**Sørdahl, Elisabeth**

Ministry of Trade, Industry and Fisheries, Department for Fisheries and Aquaculture, Kongensgate 8, Postboks 8090 Dep., 0032 Oslo

Tel: +47 22 44 65 45, E-Mail: elisabeth.sordahl@nfd.dep.no

**Junge, Claudia**

Institute of Marine Research, Fram centre Hjalmar, Johansens gate 14, 9007 Tromsø

Tel: + 47 418 60794, E-Mail: Claudia.junge@hi.no

**PANAMA**

**Delgado Quezada, Raúl Alberto**

Director General de Cooperación y Asuntos Pesqueros Internacionales de Alta Mar, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Edificio La Riviera - Avenida Justo Arosemena y Calle 45, Bella Vista (Antigua Estación El Arbol), 0819-05850

Tel: +507 511 6000; + 507 667 95200, Fax: +507 511 6031, E-Mail: rdelgado@arap.gob.pa; hsf@arap.gob.pa; vms@arap.gob.pa

**ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

**Keedy, Jess \***

Head of External Fisheries Negotiations (International Fisheries), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Marine & Fisheries Directorate, First Floor, Seacole Wing, 2 Marsham Street, London, SW1P 3JR

Tel: +44 755 724 5171; +44 208 026 63350, E-Mail: jess.keedy@defra.gov.uk

**Ellis, Jim**

Fisheries Scientist, Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (Cefas), Pakefield Road, Suffolk Lowestoft NR33 0HT

Tel: +44 1502 524300; +44 1502 562244, Fax: +44 1502 513865, E-Mail: jim.ellis@cefas.co.uk

**Owen, Marc**

Department for Environment, Food and Rural Affairs, DEFRA, First Floor, Seacole Wing, 2 Marsham Street, London, SW1P 4DF

Tel: +44 755 732 5524, E-Mail: marc.owen@defra.gov.uk



**Phillips, Sophy**

Fisheries Scientist, Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (Cefas), Pakefield Road, Lowestoft Suffolk NR33 0HT  
Tel: +44 1502 527754, E-Mail: sophy.phillips@cefas.co.uk

**Townley, Luke**

International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, Deanery Road, Bristol, BS1 5AH  
Tel: +44 208 720 4111, E-Mail: luke.townley@defra.gov.uk

**Warren, Tammy M.**

Senior Marine Resources Officer, Department of Environment and Natural Resources, Government of Bermuda, #3 Coney Island Road, St. George's, CR04, Bermuda  
Tel: +1 441 705 2716, E-Mail: twarren@gov.bm

**Wicker, Charlotte**

Senior International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, 4th Floor, Area 4B Nobel House 17 Smith Square, London, SW1P 3JR  
Tel: +44 208 026 4346, E-Mail: Charlotte.wicker@defra.gov.uk

**SÉNÉGAL**

**Faye, Adama**

Directeur adjoint de la Direction de la Protection et de la Surveillance des pêches, Direction, Protection et Surveillance des Pêches, Cité Fenêtre Mermoz, BP 3656 Dakar  
Tel: +221 775 656 958, Fax: +221 338 602 465, E-Mail: adafaye2000@yahoo.fr; adafaye@yahoo.fr

**Kebe, Papa**

Consultant, Villa numero 288 Sipres-II Dakar, B.P. 45.828, Dakar Fann  
Tel: +221 33 867 92 82; Tel. Cellular: +221 77 565 02 87, E-Mail: papa.amary@gmail.com

**Ndaw, Sidi**

Conseiller, Ex Responsable des statistiques Direction des Pêches maritimes, Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, Direction des Pêches Maritimes, 1, rue Joris, Place du Tirailleur, B.P. 289, Dakar  
Tel: +221 775 594 914, Fax: +221 33 821 4758, E-Mail: sidindaw@hotmail.com; dopm@orange.sn

**Sèye, Mamadou**

Ingénieur des Pêches, Chef de la Division Gestion et Aménagement des Pêcheries de la Direction des Pêches maritimes, Sphère ministérielle de Diamniadio Bâtiment D., 1, Rue Joris, Place du Tirailleur, 289 Dakar  
Tel: +221 77 841 83 94, Fax: +221 821 47 58, E-Mail: mdseye@gmail.com; mdseye1@gmail.com; mdouseye@yahoo.fr

**Sow, Fambaye Ngom**

Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRA, LNERV - Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar  
Tel: +221 3 0108 1104; +221 77 502 67 79, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: ngomfambaye2015@gmail.com; famngom@yahoo.com

**TRINIDAD & TOBAGO**

**Mohammed, Elizabeth**

Acting Director of Fisheries, Ministry of Agriculture, Land and Fisheries, Fisheries Division, #35 Cipriani Boulevard Port of Spain  
Tel: +868 625 9358, Fax: +868 623 8542, E-Mail: emohammed.2fdtt@gmail.com

**Daniel, Janelle**

#35 Cipriani Boulevard, Port of Spain  
Tel: +1 868 623 8525, Fax: +1 868 623 8542, E-Mail: janelledaniel@gmail.com

**Dass-Nobbee, Shana**

Milshirv Administrative Complex Cor. Shirvan and Milford Road Tobago  
Tel: +1 868 484 8694, E-Mail: shanadass1@gmail.com

**Edghill, Jaime-Leigh**

Ministry of Agriculture, Land & Fisheries, Fisheries Division - Marine Fisheries Analysis Unit, Western Main Road, Chaguaramas  
Tel: +1 868 634 4504; +1 868 634 4505, Fax: +1 868 634 4488, E-Mail: Jaime-Leigh.Edghill@gov.tt

**Martin, Louanna**

Fisheries Officer, Ministry of Agriculture, Land & Fisheries, Fisheries Division, 35 Cipriani Boulevard, Port of Spain  
Tel: +868 634 4504; 868 634 4505, Fax: +868 634 4488, E-Mail: lmartin@fp.gov.tt; louannamartin@gmail.com

**Tobias-Clarke, Esther**

Division of Food Production, Forestry and Fisheries MilShirv Administrative, Complex Shirvan Road  
Tel: +1 868 639 4446, E-Mail: marinepark08@gmail.com

**TUNISIE**

**Sohlobji, Donia**

Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 32 Rue Alain Savary, 2036 Le Belvédère  
Tel: +216 534 31307; +216 71 890 784, Fax: +216 71 799 401, E-Mail: doniasohlobji1@gmail.com; bft@iresa.agrinet.tn

**Zarrad, Rafik**

Chercheur, Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), BP 138 Ezzahra, Mahdia 5199  
Tel: +216 73 688 604; +216 972 92111, Fax: +216 73 688 602, E-Mail: rafik.zarrad@gmail.com

**TURQUIE**

**Elekon, Hasan Alper**

Senior Fisheries Officer, General Directorate of Fisheries and Aquaculture (Balıkçılık ve Su Ürünleri Genel Müdürlüğü), Ministry of Food, Agriculture and Livestock (MoFAL), T.C. Tarım ve Orman Bakanlığı, Üniversiteler Mah. Dumlupınar Bulvarı, No: 161 / 1-0, 06800 Lodumlu, Ankara  
Tel: +90 312 258 30 76, Fax: +90 312 258 30 75, E-Mail: hasanalper.elekon@tarimorman.gov.tr; hasanalper@gmail.com

**Erdem, Ercan**

Ministry of Agriculture and Forestry, General Directorate of Fisheries and Aquaculture, Eskisehir yolu 9. Km Lodumlu-Cankaya, 06800 Ankara  
Tel: +905 444 782 094, Fax: +903 12 258 3070, E-Mail: ercan.erdem@tarimorman.gov.tr

**UNION EUROPÉENNE**

**Jessen, Anders \***

Director, Head of Unit - European Commission, DG Mare B 2, B-1049 Bruxelles, Belgique

**Aláez Pons, Ester**

International Relations Officer, European Commission - DG MARE - Unit B2 - RFMOs, Rue Joseph II - 99 03/057, 1049 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 296 48 14; +32 470 633 657, E-Mail: ester.alaez-pons@ec.europa.eu

**Bajada, Thomas**

Permanent Representation of Malta to the European Union, Rue Archimède, 25, 1000 Bruxelles, Belgique  
Tel: +322 338 2635, E-Mail: thomas.bajada.1@gov.mt

**Biagi, Franco**

Senior Expert Marine & Fishery Sciences, Directorate General for Maritime Affairs and Fisheries (DG-Mare) - European Commission, Unit C3: Scientific Advice and data collection, Rue Joseph II, 99, 1049 Bruxelles, Belgique  
Tel: +322 299 4104, E-Mail: franco.biagi@ec.europa.eu

**Malczewska, Agata**

European Commission DG MARE, J-99 4/073, 1000 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 229 6761, E-Mail: agata.malczewska@ec.europa.eu

**Peyronnet, Arnaud**

Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries Unit B2, International Relations Officer – ICCAT/NASCO European Commission, Regional Fisheries Management Organisations, Rue Joseph II - 99 03/61, B-1049 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 2991 342; +32 498 28780, E-Mail: arnaud.peyronnet@ec.europa.eu

**Vázquez Álvarez, Francisco Javier**

European Commission DG Maritime B2 Affairs and Fisheries, Rue Joseph II - 99 Room 3/77, 1049 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 295 83 64; +32 485 152 844, E-Mail: francisco-javier.vazquez-alfarez@ec.europa.eu

**Amoedo Lueiro**, Xoan Inacio

Biólogo, Consultor Ambiental, Medio Mariño e Pesca, Pza. de Ponteareas, 11, 3ºD, 36800 Pontevedra, España  
Tel: +34 678 235 736, E-Mail: tecnico@fipblues.com; lueiro72consultant@gmail.com

**Ansell**, Neil

European Fisheries Control Agency, Avenida García Barbón 4, 36201 Vigo, España  
Tel: +34 986 120 658; +34 698 122 046, E-Mail: neil.ansell@efca.europa.eu

**Consuegra Alcalde**, Elena

Policy officer, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente - MAGRAMA, Unit of Agreements and RFMOs, Secretary General for Fisheries, C/ Velázquez, 144, 2ª Planta, 28006 Madrid, España  
Tel: +34 91 347 60 66; +34 686 043 379, Fax: 91 347 60 42, E-Mail: econsuegra@mapa.es

**Conte**, Fabio

Dipartimento delle Politiche Europee e Internazionali, Ministero delle Politiche Agricole Alimentari, Forestali e Del Turismo, Direzione Generale della Pesca Marittima e dell'Acquacoltura - PEMAC III, Via XX Settembre, 20, 00187 Rome, Italy  
Tel: +39 06 4665 2838, Fax: +39 06 4665 2899, E-Mail: f.conte@politicheagricole.it

**Crespin**, Rosalie

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, 134 avenue Malakoff, 75016 Paris, France  
Tel: +33 172 711 814, E-Mail: rcrespin@comite-peches.fr

**Eliassen**, Peter Jørgen

Senior consultant, Ministry of Environment and Food of Denmark, Fisheries Policy, Slotholmsgade 10, 1216 Copenhagen, Denmark  
Tel: +452 261 5937, E-Mail: pejoel@mfvm.dk

**Fernández Asensio**, Pablo Ramón

Xefe Territorial de Lugo, Xunta de Galicia, Consellería do Mar, Avda. Gerardo Harguindey Banet, 2, 27863 Celeiro-Viveiro Lugo, España  
Tel: +34 982 555 002; móvil 650 701879, Fax: +34 982 555 005, E-Mail: pablo.ramon.fernandez.asensio@xunta.es; pablo.ramon.fernandez.asensio@xunta.gal

**Fernández Beltrán**, José Manuel

Presidente, Organización de Productores Pesqueros de Lugo, Muelle del Berbés s/n - Edif Lonxa 1º, 27880 Burela Lugo, España  
Tel: +34 982 57 28 23; +34 606 394 252, Fax: +34 982 57 29 18, E-Mail: josebeltran@opplugo.com; info@opplugo.com

**Guerin**, Benoît

1407 Chemin des Maures, 83400 Hyères, France  
Tel: +33 632 02 68 15, E-Mail: bgseaconsulting@gmail.com

**Juan-Jordá**, María Jose

AZTI, Herrera Kaia, Portualdea zg, 20110 Pasaia, País Vasco, España  
Tel: +34 671 072 900, E-Mail: mjuanjorda@gmail.com

**Kalogirou**, Stefan

Department for fisheries management, Unit for Fisheries Policy, Swedish Agency for Marine and Water Management, Gullbergs Strandgata 15, 41104 Göteborg, Sweden Postal address: Box 11 930, 40439 Gothenburg, Sweden  
Tel: +46 765386178, E-Mail: stefan.kalogirou@havochvatten.se

**Larzabal**, Serge

Président, Commission Thon Rouge, CNPME Syndicat Marins CGT, 134 avenue de Malakoff, 75116 Paris, France  
Tel: +33 1 727 11 800, Fax: +33 1 727 11 850, E-Mail: serge.larzabal@yahoo.fr

**Lombardo**, Francesco

Ministry for Agriculture, Fisheries and Animal Rights Fort San Lucjan, Triq il-Qajjenza, Marsaxlokk, Department of Fisheries and Aquaculture, MRS3303 Marsa, Malta

**Magnolo**, Lorenzo Giovanni

Ministero delle Politiche Agricole Alimentari, Forestali e Del Turismo, Direzione Generale della pesca Marittima e dell'Acquacoltura, Via XX Settembre, 20, 0187 Roma, Italy  
Tel: +39 0 646 652 818, E-Mail: lorenzo.magnolo@politicheagricole.it

**Martín Fragueiro**, Juan Carlos

Puerto Pesquero S/N, Edificio anexo Lonja S/N, 36900 Marin Pontevedra, España

Tel: +34 986 882 169, Fax: +34 986 880750, E-Mail: jcmartin@opromar.com; armadoresmarin@promar.com; feder.puerto.marin@opromar.com

**Mélard**, Anaïs

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Bureau des Affaires Européennes et Internationales, Tour Sequoia 1 Place Carpeaux, 92055 La Défense, Cedex, Paris, France

Tel: +33 140 819 038, E-Mail: anais.melard@agriculture.gouv.fr

**Monteiro de Barros**, Vanessa

DGRM, Avenida de Brasilia, 1449-030 Lisboa, Portugal

Tel: +351 914 692 038, E-Mail: vbarros@dgrm.mm.gov.pt

**Ortega Martínez**, María de la Concepción

Asociación Palangreros Guardeses, Plaza de San Benito 4, 1º B, 36780 A Guarda Pontevedra, España

Tel: +34 986 184 495; +34 670 918 241, E-Mail: palangrerosguardeses@gmail.com

**Pappalardo**, Luigi

Scientific Coordinator, OCEANIS SRL, Vie Maritime 59, 84043 Salerno Agropoli, Italia

Tel: +39 081 777 5116; +39 345 689 2473, E-Mail: gistec86@hotmail.com; oceanissrl@gmail.com

**Parada Guinaldo**, Juana M<sup>a</sup>

ORPAGU, C/ Manuel Álvarez, 16, Bj., 36780 La Guardia Pontevedra, España

Tel: +34669 090903, Fax: +34 986 611667, E-Mail: direccion@orpagu.com

**Peijs**, Martijn W.F.

Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Department of European Fisheries Policy, Beznidenhoutse weg 73 2594 EK, Postal Box 20401 2500EK, The Hague, The Netherlands

Tel: +31 638 825 315, E-Mail: m.w.f.peijs@minlnv.nl

**Pilz**, Christiane

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft, Wilhelmstrabe 54, 13158 Berlin, Germany

Tel: +49 172 392 1954, Fax: +49 228 99 529 4084, E-Mail: ChristianeDP@web.de; Christiane.Pilz@bmel.bund.de

**Rodríguez**, Alexandre

Executive Secretary, LDAC, C/ Del Doctor Fleming 7, 2º derecha, 28036 Madrid, España

Tel: +34 91 432 36 23, Fax: +34 91 432 36 24, E-Mail: alexandre.rodriguez@ldac.eu

**Sarricolea Balufo**, Lucía

Secretaría General de Pesca, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Calle Velázquez, número 144, 28006 Madrid, España

Tel: +34 913 476 170, E-Mail: lsarricolea@mapa.es

**Teixeira**, Isabel

Chefe de Divisão de Recursos Externos da Direção-Geral de Recursos Naturais, Segurança e Serviços Marítimos, DGRM, Avenida Brasília, 1449-030 Lisboa, Portugal

Tel: +351 919 499 229; +351 213 035 825, E-Mail: iteixeira@dgrm.mm.gov.pt

**Ulloa Alonso**, Edelmiro

ANAPA/ARPOAN Puerto Pesquero, Edificio Cooperativa de Armadores Ramiro Gordejuela S/N - Puerto Pesquero, 36202 Vigo Pontevedra, España

Tel: +34 986 43 38 44; 618175687, Fax: +34 986 43 92 18, E-Mail: edelmiro@arvi.org

**URUGUAY**

**Domingo**, Andrés \*

Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Laboratorio de Recursos Pelágicos, Constituyente 1497, 11200 Montevideo

Tel: +5982 400 46 89, Fax: +5982 401 32 16, E-Mail: dimanchester@gmail.com; adomingo@mgap.gub.uy

**Forselledo**, Rodrigo

Investigador, Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Laboratorio de Recursos Pelágicos, Constituyente 1497, CP 11200 Montevideo

Tel: +598 2400 46 89, Fax: +598 2401 3216, E-Mail: rforselledo@gmail.com

***OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES***

**TAIPEI CHINOIS**

**Cheng, Chun-Ya**

National Taiwan Ocean University, No. 2 Peining Rd, 202301 Zhongzheng Keelung

Tel: +886 2 24622192 ext. 5046, Fax: +886 2 24622192, E-Mail: lucky\_8043@yahoo.com.tw

**Kao, Shih-Ming**

Associate Professor, Graduate Institute of Marine Affairs, National Sun Yat-sen University, 70 Lien-Hai Road, 80424 Kaohsiung City

Tel: +886 7 525 2000 Ext. 5305, Fax: +886 7 525 6205, E-Mail: kaosm@mail.nsysu.edu.tw

**Su, Nan-Jay**

Assistant Professor, Department of Environmental Biology and Fisheries Science, National Taiwan Ocean University, No. 2 Pei-Ning Rd. Keelung, Zhongzheng Dist., 202301

Tel: +886 2 2462 2192 #5046, Fax: +886-2-24622192, E-Mail: nanjay@ntou.edu.tw

**Yang, Shan-Wen**

Secretary, Overseas Fisheries Development Council, 3F., No. 14, Wenzhou Street, Da'an Dist., 10648

Tel: +886 2 2368 0889 #151, Fax: +886 2 2368 6418, E-Mail: shenwen@ofdc.org.tw

***OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES***

**ASSOCIAÇÃO DE CIÊNCIAS MARINHAS E COOPERAÇÃO - SCIAENA**

**Blanc, Nicolas**

Incubadora de Empresas da Universidade do Algarve, Campus de Gambelas, Pavilhão B1, 8005-226 Faro, Portugal

Tel: +351 917 018 720, E-Mail: nblanc@sciaena.org

**Fresco Vanzini, Ignacio**

Sciaena, Incubadora de Empresas da Universidade do Algarve, Campus de Gambelas, Pavilhão B1, 8005-226 Faro, Campus de Gambelas, Pavilhão B1, 8005-226 Faro, Portugal

Tel: +34 669 437 268, E-Mail: i.frescovanzini@gmail.com

**Matias, Ana**

Sciaena, Incubadora de Empresas da Universidade do Algarve, Campus de Gambelas, Pavilhão B1, 8005-226 Faro, Portugal

Tel: +356 91 568 49 76, E-Mail: amatias@sciaena.org

**DEFENDERS OF WILDLIFE**

**Cruz, Orion**

Defenders of Wildlife, 1130 17th St NW, Washington DC 20036, United States

Tel: +1 5419537380, E-Mail: OCruz@defenders.org

**Goyenechea, Alejandra**

Defenders of Wildlife, 1130 17th Street, NW, Washington DC 20036-4604, United States

Tel: +1 202 772 3268, Fax: +1 202 682 1331, E-Mail: agoyenechea@defenders.org

**ECOLOGY ACTION CENTRE - EAC**

**Arnold, Shannon**

Marine Coordinator, Ecology Action Centre, 2705 Fern Lane, Halifax, Nova Scotia B3K 4L3, Canada

Tel: +1 902 329 4668, E-Mail: sharnold@ecologyaction.ca

**GLOBAL TUNA ALLIANCE - GTA**

**Pickerell, Tom**

Global Tuna Alliance, S75 1BL, United Kingdom

**PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW**

**Galland, Grantly**

Officer, Pew Charitable Trusts, 901 E Street, NW, Washington, DC 20004, United States

Tel: +1 202 540 6953; +1 202 494 7741, Fax: +1 202 552 2299, E-Mail: ggalland@pewtrusts.org

**Miller, KerriLynn**

Pew Charitable Trusts, 901 E Street NW, Washington, D.C. 20004, United States  
Tel: +202 540 6481, E-Mail: klmiller@pewtrusts.org

**Tak, Paulus**

Senior Officer, Government Relations, Pew Environment Group, Avenue des Arts 40, 1040 Brussels, Belgium  
Tel: +32 478 24 13 32, E-Mail: ptak@pewtrusts.org

**PRO WILDLIFE**

**Altherr, Sandra**

PRO WILDLIFE, Engelhardstrasse 10, 81369 Munich, Germany  
Tel: +49 89 8129 9509, Fax: +49 89 8129 9706, E-Mail: sandra.altherr@prowildlife.de

**Sonntag, Ralf**

PRO WILDLIFE, Engelhardstrasse 10, 81369 Munich, Germany  
Tel: +49 89 8129 9509, Fax: +49 89 8129 9706, E-Mail: ralfsonntag@web.de

**SHARKPROJECT INTERNATIONAL**

**Ziegler, Iris**

SHARKPROJECT International, Rebhaldenstrasse 2, 8910 8910 Affoltern am Albis, Switzerland  
Tel: +49 174 3795 190, E-Mail: i.ziegler@sharkproject.org; int.cooperation@sharkproject.org; dririsziegler@web.de

**THE OCEAN FOUNDATION**

**Fordham, Sonja V**

Shark Advocates International, President, c/o The Ocean Foundation, suite 250, 1320 19th Street, NW Fifth Floor, Washington, DC 20036, United States  
Tel: +1 202 887 8996, E-Mail: sonja@sharkadvocates.org

**THE SHARK TRUST**

**Clark, Martin**

Tha Shark Trust, 4 Creykes Court The Millfields, Plymouth, PL1 3JB, United Kingdom  
Tel: +44 788 056 5393, E-Mail: martinc@theadvocacyhub.org

**Hood, Ali**

The Shark Trust, 4 Creykes Court, The Millfields, Plymouth, PL1 3JB, United Kingdom  
Tel: +44 7855 386083, Fax: +44 1752 672008, E-Mail: ali@sharktrust.org

**WORLD WIDE FUND FOR NATURE – WWF**

**Buzzi, Alessandro**

WWF Mediterranean, Via Po, 25/c, 00198 Roma, Italy  
Tel: +39 346 235 7481, Fax: +39 068 413 866, E-Mail: abuzzi@wwfmedpo.org

**García Rodríguez, Raúl**

WWF Mediterranean, Gran Vía de San Francisco, 8, 28005 Madrid, España  
Tel: +34 630 834 267, Fax: +34 913 656 336, E-Mail: pesca@wwf.es

**Niedermueller, Simone**

WWF Mediterranean, Via Po, 25 C, 00198 Rome, Italy  
Tel: +43 676 834 88259, E-Mail: simone.niedermueller@wwf.at

**VICE-PRESIDENT DU SCRS**

**Coelho, Rui**

Researcher, SCRS Vice-Chairman, Portuguese Institute for the Ocean and Atmosphere, I.P. (IPMA), Avenida 5 de Outubro, s/n, 8700-305 Olhão, Portugal  
Tel: +351 289 700 504, E-Mail: rpcoelho@ipma.pt

\*\*\*\*\*

**Secrétariat de l'ICCAT**

C/ Corazón de María 8 – 6e étage, 28002 Madrid – Espagne  
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

**Manel**, Camille Jean Pierre  
**Neves dos Santos**, Miguel  
**Ortiz**, Mauricio  
**Palma**, Carlos  
**Taylor**, Nathan  
**Cheatle**, Jenny  
**Parrilla Moruno**, Alberto Thais  
**Campoy**, Rebecca  
**De Andrés**, Marisa  
**Donovan**, Karen  
**García-Orad**, María José  
**Peyre**, Christine  
**Pinet**, Dorothée  
**Peña**, Esther  
**Vieito**, Aldana

**INTERPRÈTES DE L'ICCAT**

**Baena Jiménez**, Eva J.  
**Hof**, Michelle Renée  
**Jeelof-Wuhrmann**, Jolyn  
**Liberas**, Christine  
**Linaae**, Cristina  
**Pinzon**, Aurélie